

Attention :

La taille légale de capture de la truite fario est de 30cm sur l'ensemble du parcours de Ste Solange. Voir l'arrêté du 7 décembre 2023 en cliquant [ici](#).

- **Parcours** : 8,5 Kms de rives dont 2,5 Kms de réserve limite amont de Villecomte limite aval Aux Senais.
- **Ouverture** : du 2ème samedi de mars au 3ème dimanche de septembre.
- **Parking conseillé en amont** : Route de Nohant.
- **Parking conseillé en aval** : Route de La Chapelle.

Attention :

- « **Ferme de la Trochée** » : Passage interdit côté ferme. Suivre le panneauage.
- « **Moulin Neuf** » : Accès au parcours interdit par le pont.

Amis pêcheurs, participez activement à la gestion de votre rivière en renseignant un carnet de capture lors de votre prochaine saison de pêche. Carnet et notice d'utilisation sur simple demande auprès du secrétaire (06 61 49 47 23) ou en consultant la rubrique "[Carnets de pêche](#)"

.